

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC CHANTILLY 34 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY
déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.

M Eric CHENE , gérant de la société 2E2C , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 89 15E AVENUE 60270 GOUVIEUX, déclare sous sa seule responsabilité, que **cette** somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

| | |
|-----------------|---|
| 1er associé | M Eric CHENE 89 15E AVENUE 60270 GOUVIEUX |
| Nombre de parts | 100 |
| Montant versé | 3 000 € |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

J5106

